



Compte Rendu du Bureau Directeur élargi du Lundi 4 mai 2020 en visio-conférence

Présents : Stéphanie AURAMBOUT, Martine BOUSSUGE, Eric COURTOIS, Eliane HARENT, Pierre MARTOIA, Carine MOREL, Jean-Paul PARET, Anne SEIGNEUR, Françoise STOFFER, Alain RIPERT

Excusés : Pascal JACQUET,

Participant : Franck CADEI, Gilles MALFONDET, Christine RENAUD

Début de la réunion à 18h00, sous la présidence d'Alain RIPERT

Ressources humaines

Morgane Boullier : le dossier est en cours de finalisation.

Isabelle Dadat : comme vu lors du dernier BD extraordinaire et après échanges avec Isabelle, cette dernière va organiser son travail selon les sessions de discipline prévues (entre le 2 et le 8 juin). Les conditions pour que les commissions se déroulent en toute sécurité sanitaire sont en cours de préparation.

Il demeure des incertitudes sur le démarrage de la saison, habituellement le 1^{er} juin. Si cette date est reportée, l'embauche de la personne prévue pour le remplacement d'Isabelle va entraîner une rupture de charge pour laquelle nous ne pourrions pas donner de travaux alternatifs et nous aurons sans doute du mal à justifier du chômage partiel. Après échanges, il est proposé de reporter cette embauche en fonction du début de saison : proposition validée par le BD.

Emmanuelle Defoort : le dossier est en cours

Télétravail

L'État préconise de poursuivre le télétravail jusqu'au 2 juin lorsque cela est possible.

A l'unanimité le BD s'aligne sur ce choix. Cette période du 11 mai au 2 juin va permettre de poser et finaliser les actions à mettre en place afin que salariés et bénévoles puissent venir dans les établissements en toute sécurité. Des travaux sont déjà en cours.

Des informations ont déjà été communiquées aux membres du BD. Chaque site a ses particularités et les mesures devront être adaptées en fonction de ces particularités. Des documents seront produits, donnés à tous et affichés dans les locaux. Ces documents, ainsi que le DUERP, devront être produits avant le 2 juin. Le DUERP va être envoyé au CSE pour avis (date du prochain CSE : 18 mai).

Poursuite des activités

A ce jour, certains salariés arrivent en fin des travaux par rapport aux missions qui leur sont assignées. Différentes solutions sont envisagées : réaffectations de missions dans la mesure du possible, chômage partiel.

Si le chômage partiel est mis en place pour certaines personnes, la ligue assurera le complément de salaire. Le chômage partiel est aussi une solution pour les personnes ayant des problèmes de garde d'enfants (voir les conditions gouvernementales).

Stages de vacances

Lors des stages effectués en 2019, une demande a été faite à la DIRECTTE concernant la capacité à effectuer 60 heures par semaine. Les heures engagées dans ce cadre ont été soit rémunérées en heures supplémentaires, soit mises en récupération. Toute heure engagée au-delà de ce cadre, a été effectuée hors autorisation et ne peut pas être prise en compte.

Pour les stages de cet été :

Ludovic Dain souhaiterait qu'une décision ne soit pas prise de suite, notamment si une réorganisation doit être faite.

A ce jour, le constat est le suivant :

- contrainte de déplacement de 100 kms
- conditions d'accueil des enfants (réfectoire, dortoir, ...) sont très contraignantes et ne correspondant pas à notre cœur de métier
- 30 personnes de droit privé interviennent sur le sujet
- pas de connaissance de l'ouverture de l'établissement de Passy
- impossibilité de pratiquer le hand et certaines activités sportives
- envisager des stages sur tout l'été, mais sans connaissance de la disponibilité des infrastructures
- Etat d'urgence prolongé au 27 juillet 2020

Au vu de tous ces éléments et du risque d'engagement de la ligue, le BD se prononce à l'unanimité pour une annulation des stages. Cette décision devra être validée par le CA du 11 mai prochain. Si la décision est confirmée par le CA, les familles seront remboursées en intégralité.

Nous devons vérifier si des frais d'annulation, avec les conditions que pourraient entraîner ce choix, sont à régler à nos prestataires.

Les conséquences de ce choix auront un impact sur le budget prévisionnel 2020. La FFHB a elle-même revu son budget après l'annulation de certaines activités et fera un point mensuel sur son évolution.

Une réflexion est à avoir sur les activités les salariés prévus sur ces temps : chômage partiel, réaffectation de missions, ... L'une des pistes est d'exploiter les résultats du sondage effectué par le Service Aux Clubs (3 personnes à plein temps et 2 personnes sur un temps plus limité). Le programme est à construire avec les différents intervenants et les responsables services et commissions. Le pilotage devra être en adéquation avec ces choix.

L'impact est une réorganisation pour certains sur les mois de juin et juillet avec priorisation des actions afin d'avoir sur juillet les actions les moins prioritaires, en gardant bien à l'esprit la date de reprise du 16 août. Les comités devront être associés à ces actions.

Le prévisionnel des activités devra être revu afin de prendre en compte les priorités qui seront arrêtées. Il sera à faire pour le mois de septembre. Certaines visio-conférences ont déjà été mises en place.

Il sera demandé aux salariés de poser leurs congés sur EURECIA (les demandes non validées dans le mois qui suivra seront réputées comme acceptées), **sachant qu'une réorganisation sera sans doute nécessaire.**

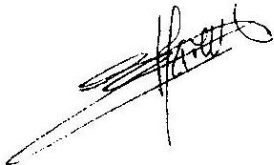
A compter du 11 mai et après validation par le CA de l'annulation des stages, le pilotage et le prévisionnel devront être mis en place.

Un courrier aux salariés sera fait après le 11 mai, afin d'entériner toutes les décisions et les actions en découlant.

Un certain nombre de demandes ont été faites concernant un geste de la ligue : la ligue a validé un avoir de 250 € par club, et un report du 1^{er} appel d'un mois ; ces dispositions ont été présentées dans un précédent BD et seront entérinées lors du prochain CA du 11 mai.

Fin de la réunion : 20h25

Eliane HARENT, Secrétaire Générale adjointe



Alain RIPERT, Président

